



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

Suite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2026, le Maire indique qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 26, Le Bourgneuf - 1, rue Joseph Aubert - 5, rue des Colchiques - 4, rue des Vieilles Cours - 34, rue de la Dévrie - 11, Place Jean Poirier - 1, rue du Petit Peu - 9, rue Saint Laurent - 6, rue des Réfugiés.

Projet d'implantation d'éoliennes

Le Maire indique à l'assemblée que la 2^{ème} réunion du comité de projet a eu lieu le 23 septembre dernier, en présence des représentants d'Eolizé, d'élus de la commune, des maires des communes voisines, des riverains, des membres de l'ADEP et des bureaux d'étude.

Eu égard aux enjeux écologiques sur la zone d'étude, cinq sites d'implantations peuvent être retenus.

Du fait de la présence de nombreuses espèces de chauve-souris et pour leur protection la hauteur des rotors doit passer de 180 à 200 m. Trois hypothèses se dessinent, une hypothèse avec 5 éoliennes, les deux autres avec 4.

Les études d'impact vont reprendre sur la base des sites retenus et de ces 3 hypothèses, l'avis des élus sera sollicité prochainement. L'objectif d'Eolizé est de déposer le dossier administratif en fin d'année.

Complexe sportif

Le Maire rappelle que le chantier a été réceptionné en juillet, les travaux de raccordement à charge d'ENEDIS sont encore à réaliser. Une porte ouverte a été organisée le 12 septembre dernier permettant à chacun de découvrir les nouveaux locaux. Les associations ont reçu leurs badges, une réunion relative au fonctionnement du foyer est prévue cette semaine.

Projet : Aménagement d'un ilot - Carrefour RD 794 et RD 105

L'objectif de ces travaux est d'améliorer la signalisation du carrefour et du STOP pour les automobilistes arrivant de Marpiré. Ces travaux d'un montant de 15 095,99 € TTC seront réalisés par l'entreprise PIGEON sous la maîtrise d'œuvre d'ABE pour un coût de 2 351,40€ TTC.

La commune bénéficiera d'un concours du Conseil Départemental de 3 110,00 € au titre des amendes de police.

Les travaux sont prévus du 12 au 16 octobre 2026, en coordination avec le Département qui doit effectuer des purges sur la chaussée.

La circulation sera interdite au carrefour de la RD 794 et RD 105 du 12 au 16 octobre.

Maison de santé

L'entreprise CEME en charge du lot Chauffage – Climatisation a montré ses limites sur ce chantier ; l'entreprise CLIMAPAC intervient donc de manière ponctuelle pour en pallier les défaillances.

Projet - Implantation d'une surface commerciale

Le groupe Carrefour a transmis, pour avis, au service instructeur un avant-projet, situé rue de Combourg. La surface commerciale serait de 425m² – le parking pourrait accueillir 21 véhicules.

Syndicat Départemental d'Énergie 35 : Maintien du transfert de la compétence Eclairage public

Le SDE 35 exerce la compétence « Eclairage public » pour 237 communes dont VAL D'IZE.

Afin de ne pas supporter une hausse du forfait annuel de maintenance, actuellement de 10 240€, la commune devra s'engager dans une démarche de rénovation et accepter les nouvelles conditions d'intervention des entreprises et orientations du syndicat notamment la standardisation des matériels : limitation dans le choix des types et teintes des matériels proposés.

Après en avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité, valide l'étude pour la rénovation des installations vétustes d'un montant de 16 007€ dont 50% à charge de la commune soit 8 003,50€ (100% seront à charge si l'étude n'est pas suivie de travaux).

Après en avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité, valide le remplacement des câbles d'alimentation de l'éclairage public du centre culturel volés, cet été, pour un montant de travaux de 11 132,16€ dont 80% à charge de la commune soit 8 905,73€.

La Poste - Convention

Depuis 2019, pour la pause déjeuner des facteurs la commune met à disposition de la Poste la salle de l'étage de la maison des loisirs, moyennant le versement d'un loyer de 1050€. La convention est arrivée à échéance le 30 juin dernier. Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention prévoyant un loyer annuel de 1500€/an, l'activité de restauration obligeant à un nettoyage régulier du local.

Vitré communauté - Convention

La médiathèque souhaite proposer une exposition de reproductions du photographe izéen Jean HERVAGULT. L'exposition débutera courant octobre ; le matériel, 15 panneaux, est prêté gracieusement du 9 octobre 2026 au 17 novembre 2026 par le centre des archives de Vitré Communauté.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'exposition « Jean Hervagault, photographe à Val d'Izé », proposée par Vitré Communauté.

Enfance Jeunesse

En cette rentrée scolaire, l'école Lucie Aubrac compte 131 élèves (125 en 2025) et l'école St Etienne : 140 (142 en 2025). Au restaurant scolaire, une centaine d'enfants déjeunent au 1^{er} service et environ 120, au 2nd.

La garderie accueille de 55 à 70 enfants, l'étude plus de 20 enfants le lundi et jeudi, 10 le mardi. L'accueil de loisirs compte une soixante d'enfants le matin, et une quarantaine l'après-midi.

Compte tenu des obligations liées aux taux d'encadrement et de qualification et afin de laisser plus de temps aux services pour organiser les équipes, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que, s'agissant de la fréquentation du centre de loisirs le mercredi, les inscriptions et annulations seront reçues jusqu'au mercredi précédent 18h00 ; s'agissant de la fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances les inscriptions et annulations seront reçues jusqu'au vendredi 2 semaines avant le début des vacances 18h00.

En ce qui concerne le fonctionnement des accueils de loisirs, pour cette année scolaire, compte tenu de la proposition formulée par les 2 directeurs et de l'avis favorable de la commission Enfance jeunesse en date du 23 septembre 2026, après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les dates d'ouverture des accueils collectifs comme indiqué ci-après :

	Zizous d'Izé	Anim 'vac
Toussaint	19 octobre 2026 au 30 octobre 2026	19 octobre 2026 au 30 octobre 2026
Noel	21 décembre 2026 au 24 décembre 2026 (17h00)	Fermeture
Hiver	22 février 2027 au 5 mars 2027	22 février 2027 au 5 mars 2027
Printemps	19 avril 2027 au 30 avril 2027	19 avril 2027 au 30 avril 2027
Eté	5 juillet 2027 au 30 juillet 2027 23 août 2027 au 1 ^{er} septembre 2027	Du 24 juin 2027 au 23 juillet 2027 23 août 2027 au 27 août 2027

Suite aux différents épisodes caniculaires, le Maire informe l'assemblée que EDF a mis en place le dispositif « Eté 2026 » qui prend en charge les frais réels d'achat d'équipements de rafraîchissement dédiés aux établissements accueillant des enfants. Ce dispositif rembourse le prix des équipements de rafraîchissement, jusqu'à 400 € TTC par équipement et 10 équipements par établissement.

L'assemblée décide d'acquérir 10 climatiseurs pour l'école Lucie Aubrac, 5 brasseurs d'air pour l'accueil de loisirs les Zizous d'Izé et 5 brasseurs d'air pour l'accueil de loisirs Anim 'Vac pour un montant total de 6 700€ puis de solliciter d'EDF le remboursement de ces équipements.

Le Maire communique à l'assemblée la demande de l'école Lucie Aubrac de proposer la gratuité de la garderie, pour les enfants dont les parents sont en réunion à l'école, dans le but de les inciter à y participer. La question suscite de nombreuses interrogations et des échanges au sein de l'assemblée, après un vote à main levée, l'assemblée à la majorité rejette cette demande.

La commune ne disposant pas de classe spécialisée, l'assemblée valide la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement des écoles de VITRE pour enfant en classe ULIS, qui prévoit un remboursement sur la base du coût d'un élève de primaire à Vitré soit de 564€.

Dénomination d'un lieu-dit

Le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau siège d'exploitation s'implantera au nord-ouest de la commune, plus précisément sur les parcelles cadastrées Section A Numéros 61- 63-65.

Afin d'identifier clairement ce nouveau siège d'exploitation situé en zone de campagne et de lui attribuer une adresse officielle, sur proposition du Maire, l'assemblée décide de nommer ce lieu-dit : LA BAILLEE.

Personnel communal

Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de 15,5 heures est ouvert au tableau des effectifs. Il est occupé par un agent qui participe à l'encadrement des enfants le mercredi et pendant les petites vacances scolaires. Compte tenu des besoins du service, l'agent participe désormais aussi à l'encadrement des enfants sur le temps du midi et en été. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de modifier la durée hebdomadaire annualisée de ce poste et de la fixer à 23 heures à compter du 1^{er} octobre.

Gourmand'Izé

En 2023, le Comité des Fêtes avait pu bénéficier de la prestation Bagad Dor Vras via une prise en charge par la communauté d'agglomération dans le cadre de la convention qui la lie avec le bagad.

Cette année, la prestation ne sera pas gratuite, l'association demande le soutien de la commune.

Après en avoir délibéré la commune accepte de prendre en charge la prestation du Bagad Dor Vras, d'un montant de 1000€.

Parcelles rue Joseph Aubert

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années des échanges sont en cours pour l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées L 95 : 2285 m² - L96 : 1085m² - L785 : 2124m². En mai 2025, la commune avait formulée une proposition d'acquisition à 6€ le m², rejetée par les propriétaires. Le Maire propose de faire une offre à 12€. Après de nombreux échanges, eu égard au prix d'acquisition des parcelles à proximité, à la non constructibilité de ces terrains et aux projets communaux à venir, les élus refusent de proposer une acquisition à 12€ le m², qui impacterait le budget communal de plus de 67 000€.

ENEDIS - Convention de servitudes

Dans le cadre de travaux réalisés Passage des Lavandière, par ENEDIS, sur les parcelles communales cadastrées section AH - numéros 1124 - 610 et 048, l'assemblée a autorisé le 16 février 2026 la signature d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS. À la demande d'ENEDIS, et à ses frais exclusifs, il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte notarié relatif à l'implantation d'une installation électrique sur les parcelles communales, cadastrées section AH 1124, 610 et 048.

Travaux

Les travaux liés à la création d'un chemin à Villanfray ont été réalisés par l'entreprise Paquet pour un montant de 9 714,96€ TTC.

Suite à l'abattage des peupliers sur le terrain communal, des travaux de dessouchage ont été effectués par l'entreprise Paquet pour un montant 5 875,20 TTC.

A l'intérieur de la chapelle l'Immaculée : des travaux de dégradage et de reprise de l'enduit à la chaux sur une surface de 25 m² ont été commandés à l'entreprise DSL 35 pour un montant de 2 169,81€ TTC.

Commerce ambulant

L'assemble autorise l'installation d'une rôtisserie ambulante « L'aile ou la cuisse » le mardi soir.

Vitré Communauté - Chambre régionale des comptes

Le Maire présente les grandes lignes du rapport dressé par la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération.

Projet - Formation des élus "les essentiels pour réussir son mandat".

Cette formation serait financée dans le cadre du DIF élu, chaque élu bénéficiant de 400 euros par an sur moncompteformation.gouv.fr. Elle aurait lieu un samedi en mairie sous réserve de la participation d'environ 12 élus ; le maire propose si le nombre n'est pas atteint d'ouvrir aux élus des alentours.